

Une classe à horaires aménagés musique va ouvrir dans une école de Cherbourg

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin (Manche) ouvrira, à la rentrée scolaire 2025-2026 à l'école de La Polle, une classe à horaires aménagés musique pour les enfants du CE1 au CM2.



La classe à horaires aménagés musique ouvrir à l'école de la Polle à Cherbourg (Manche).

Avis aux jeunes mélomanes. Dès la rentrée scolaire de septembre 2025, une nouvelle classe à horaires aménagés musique (CHAM) va ouvrir à l'école de La Polle à Cherbourg (Manche).

Elle sera limitée à 26 élèves, scolarisés du CE1 au CM2 dans une école cherbourgeoise. « Elle permettra aux enfants de s'initier à la musique dans un cadre scolaire structuré, sans contrainte pour les familles », présente la Ville, à l'origine de cette création.

Quoi ?

« Ce nouveau dispositif, entièrement gratuit, offrira aux enfants une formation artistique de qualité, notamment grâce à l'expertise du Conservatoire de la Ville, et dans le respect des pro-

grammes scolaires», résume Dominique Hébert, maire adjoint en charge de l'éducation.

Les enfants bénéficieront de 3 h 30 d'apprentissage musical sur le temps scolaire.

Intégrés au parcours éducatif des enfants, les cours seront répartis sur deux demi-journées. Ces temps pédagogiques seront assurés par les enseignants du Conservatoire autour d'un projet commun avec l'équipe éducative de l'école et sous la responsabilité de l'Éducation nationale.

Pour les élèves, cela sera l'occasion d'apprendre à jouer d'un instrument, mais aussi de pratiquer le chant et d'évoluer dans un orchestre. «La pratique musicale, instrumentale et collective se déroulera le mardi après-midi au Conservatoire de Cherbourg-en-Cotentin, où les enfants se rendront en bus affrété par la Ville, et le jeudi après-midi à l'école de La Polle.»

Une fois la séance de découverte initiale passée à la rentrée, les élèves pourront choisir leurs pratiques, qui seront variées. Au menu, notamment : du violon, du saxophone, du trombone, du tuba, du cor, du piano, des percussions, du chant ou encore de l'éducation musicale et de l'orchestre.

Tous ces instruments seront prêtés gratuitement pendant le parcours CHAM. «Il s'agit d'une avancée considérable pour l'accès à la culture. Nous espérons que ce dispositif suscitera des vocations artistiques et renforcera l'ancrage de la culture dans notre quotidien», estime Catherine Gentile, maire adjointe en charge de la culture, citée dans le communiqué de la Ville.

Pourquoi ?

En créant cette classe, la collectivité cherbourgeoise souhaitait renforcer l'éducation artistique et culturelle sur son territoire. «C'est le fruit d'un travail collaboratif entre les services de la Ville et l'Éducation nationale.»

Le choix de l'école de La Polle, dans un quartier politique de la ville, n'est pas lié au hasard. «C'est une véritable opportunité pour favoriser l'accès à la culture et à la pratique musicale pour tous», résume Benoît Arrivé, maire de Cherbourg-en-Cotentin, toujours dans le communiqué.

Comment ?

Les demandes d'inscription à la CHAM se dérouleront du 1er au 30 avril, au même moment que les inscriptions scolaires. «Les élèves déjà scolarisés à l'école de La Polle devront transmettre la fiche de candidature CHAM au directeur de l'école.»

mettre la fiche de candidature CHAM au directeur de l'école. »

Quant aux enfants scolarisés dans une autre école ou nouvellement arrivés dans la commune, ils devront effectuer une préinscription au guichet éducation de la mairie déléguée de Cherbourg-Octeville.

Une fiche de demande de dérogation et la fiche de candidature CHAM seront transmises après enregistrement de la demande.

Une commission d'admission invitera les candidats à un temps d'échange pour les rencontrer et évaluer leurs motivations.

« Elle étudiera les dossiers des élèves et émettra un avis sur les candidatures de chaque enfant pour attribuer les 26 places disponibles. Les retours d'accord ou de refus seront faits aux familles par le guichet éducation de la mairie déléguée de Cherbourg-Octeville. »